



RÈGLEMENT DE LA FINALE

La 6^{ème} édition du challenge STMG se tiendra le 29 mars 2018 à l'ESPE de Rangueil à partir de 8 h 45.

1. PHASE DE QUALIFICATION POUR LA FINALE :

1.1. Champs disciplinaires concernés

Pour la phase qualificative, les questions portent sur les programmes de Première et Terminale de Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, toutes spécialités confondues, dans les champs disciplinaires suivants : Droit, Économie, Management, Français/Philosophie, Mathématiques et Histoire/Géographie.

1.2. Nature de l'épreuve :

L'ensemble des équipes participantes répond simultanément aux questions qui leur sont posées par le biais de la plateforme Moodle dédiée au challenge STMG 2018.

Les questions sont réparties en 5 séries de 18 questions (3 par champ disciplinaire concerné) et seront posées de façon aléatoire et dans un ordre différent pour chacune des équipes.

Les questions seront posées sous forme de QCM (Questions à Choix Multiples).

- L'équipe donne la bonne réponse : il lui est attribué 1 point.
- L'équipe donne la mauvaise réponse : il lui est retiré 1 point.
- L'équipe ne donne aucune réponse : son score reste inchangé

Pour répondre à chaque série de 18 questions, les équipes disposent d'une durée de 13 minutes, ce qui correspond environ à une quarantaine de secondes par question. Un chronomètre affichera le décompte du temps. Au bout des 13 minutes, les réponses sont automatiquement enregistrées et le test sera fermé.

Au terme de la phase qualificative les 2 équipes ayant totalisé le plus grand nombre de points participeront à la grande finale qui désignera le vainqueur du challenge STMG 2018.

En cas d'égalité empêchant la détermination de 2 équipes, une manche supplémentaire sera disputée entre les équipes ex aequo afin de définir les 2 finalistes. Cette manche supplémentaire se déroulera sur le même principe que les phases qualificatives. Toutefois, sera sélectionnée pour la finale, la première équipe à marquer un point d'écart avec ses concurrents.

Les équipes non finalistes participeront à la petite finale.

2. GRANDE FINALE :

La finale doit permettre de valoriser les compétences développées dans la série STMG.

2.1. Champ disciplinaire concerné :

Le contexte d'entreprise mis à disposition et la question de gestion qui y est rattachée porteront sur le programme de sciences de gestion de première STMG.

2.2. Nature de l'épreuve :

Les deux équipes finalistes seront confrontées à une situation professionnelle soulevant un problème de gestion.

Leur objectif consistera à proposer une analyse construite notamment à partir de l'étude d'un dossier documentaire reprenant des éléments du contexte fourni dans le dossier.

Durée de la présentation : 10 minutes maximum, suivies de 5 minutes maximum d'échange avec le jury.

Le dossier documentaire est mis à la disposition de l'ensemble des équipes participant au challenge, sous format PDF et numérique, via le site disciplinaire économie et gestion, voie technologique <https://disciplines.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>, dès le **6 mars 2018**.

2.3. Compétences mobilisées pour le challenge 2018 :

Les propositions des deux équipes finalistes seront appréciées au regard des compétences suivantes extraites du livret scolaire de STMG :

- Compétences disciplinaires
 - mobiliser les connaissances et les méthodes exigibles pour analyser le fonctionnement d'une organisation
 - identifier et résoudre une question de gestion dans un contexte donné

- Compétences transversales
 - travailler en équipe
 - exploiter et interpréter des informations
 - présenter les résultats de l'analyse de l'entreprise à l'oral
 - utiliser au mieux l'outil numérique, choisir le type de présentation le plus adapté

À cet égard, toute liberté est laissée à chaque équipe qui pourra choisir en support de sa présentation orale soit PowerPoint ou tout autre logiciel disponible en ligne (logiciel Prezi, ou logiciel de carte mentale...)

2.4. Composition du jury

Le jury est composé :

- des équipes non finalistes : les 6 élèves et le professeur référent (1 équipe = 1 voix)
- de partenaires représentant de l'enseignement supérieur, du monde économique et culturel (1 personne = 1 voix)

2.5. Déroulement du vote

Le vote est effectué à partir d'une grille d'évaluation reprenant plusieurs items. La grille est complétée par chaque équipe en concertation avec le professeur référent et par chaque membre du jury professionnel.

En cas d'ex-aequo, l'inspection pédagogique régionale tranchera.

3. PETITE FINALE

Chaque équipe non sélectionnée pour la grande finale exploitera et analysera les éléments de contexte du dossier documentaire.

L'analyse des équipes se fera de façon progressive et guidée en répondant à des questions via la plateforme Moodle.

Les questions seront posées sous forme de QCM (Questions à Choix Multiples).

- L'équipe donne la bonne réponse : il lui est attribué 1 point.
- L'équipe donne la mauvaise réponse : il lui est retiré 1 point.
- L'équipe ne donne aucune réponse : son score reste inchangé

Le total des points accumulés durant cette phase viendra s'ajouter au score obtenu lors de la phase de qualification et permettra d'améliorer le rang de classement final de l'équipe.

4. PRÉPARATION DE LA JOURNÉE DE RENCONTRE :

4.1. Mise à disposition du dossier documentaire

Le dossier documentaire est mis à la disposition de l'ensemble des équipes participant au challenge, sous format PDF et numérique, via le site disciplinaire économie et gestion, voie technologique <https://disciplines.ac-toulouse.fr/economie-gestion/>, dès le 6 mars 2018.

4.2. Rôle du professeur référent

Il revient à chaque lycée de nommer un **professeur référent** pour la conduite Challenge STMG. Il aura pour **rôle d'encadrer l'équipe de son lycée** :

• En amont de la rencontre :

- De gérer les phases de présélection nécessaires à la composition de l'équipe de son lycée ;
- De déterminer un nom d'équipe et de choisir un avatar qui la représentera le jour de la finale.
- Le nom et l'avatar de l'équipe ainsi que le nom des 6 élèves participants sont à communiquer aux organisateurs **au plus tard le 9 mars 2018**.
- De présenter le dossier documentaire aux membres de l'équipe ;

- De veiller à ce qu'il soit analysé ;
- De s'assurer que les compétences évaluées (notamment en ce qui concerne l'usage des outils numériques) aient été mobilisées par les élèves dans l'un ou l'autre des enseignements de première et/ou terminale STMG ;
- De rendre compte des préparatifs via Twitter #ChallengeTlse.

• **Le jour de la rencontre :**

Le professeur référent veille au bon déroulement des épreuves. Il s'engage :

- à encadrer la réflexion des élèves et la préparation d'une réponse argumentée, tout en veillant à leur laisser toute l'autonomie nécessaire ;
- à rester neutre, à s'abstenir de souffler les réponses sous peine d'**exclusion** ;
- à valoriser le travail son équipe, en rendant compte de l'évènement en direct via Twitter **#ChallengeTlse**, ou en contribuant à la captation d'images pour une publication ultérieure. Il s'assurera de disposer des autorisations nécessaires pour publication (droit à l'image).

Pour une mise en place et un déroulement efficace du challenge, il est indispensable que chaque lycée inscrit communique le nom et l'adresse mail académique du professeur référent en charge d'encadrer son équipe.

Toute communication relative au challenge devra de préférence être adressée à l'adresse suivante : challenge.stmg@ac-toulouse.fr à l'attention de Mme Corinne CUTAJAR.

BON CHALLENGE À TOUS !